



DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE NONANT

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2022

Date de convocation : 4 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an 2022, le onze du mois d'octobre, à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la Mairie de NONANT, sous la présidence de M. Sébastien BÉRARD, Maire.

Étaient présents

M. BERARD Sébastien, Maire
M. MARTINET Olivier Mme JAKUBOWSKI Brigitte, M. LECONTE Stéphane, Adjoint au Maire
Mme BATTU Barbara, Mme JAMES Anaïs, M. PACARY Jean-Christophe, M. JOURDAN Ludovic, M. COLIAUX Roger, M. CHEVANCE Jean-Luc,

Étaient absents

M.TOUTAIN Frédéric (pouvoir à Mme BATTU Barbara)

Secrétaire de séance : Mme JAKUBOWSKI Brigitte

Approbation du Procès Verbal de la séance du conseil municipal du 6 septembre 2022 (pour affichage)

ORDRE DU JOUR

2022 / 33	Mise en place d'une mutuelle à l'échelle communale
2022 / 34	Budget : Décision Modificative n°1
2022 / 35	SDEC – Effacement réseau « La Neuville » / report du projet

DCM 2022 / 33
MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE A L'ECHELLE COMMUNALE

Présentation :

Mr LECONTE informe le conseil qu'il a de nouveau rencontré AXA suite aux interrogations soulevées lors de la dernière réunion de conseil.

But de la convention :

- AXA propose une mutuelle aux habitants de la commune de NONANT à des prix préférentiels

En pratique :

- Flyers distribués sont édités et mis sous plis par AXA (lettre et questionnaire)
- La distribution est faite par AXA aidée de la commune
- Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour une réunion publique (un minimum de 10 retours du questionnaire sera nécessaire)
- Pas de porte à porte
- Convention déjà signée par les communes St Vigor le Grand, Thue et Mue..
- En partenariat avec l'Union Amicale des Maires du Calvados
- Pas d'exclusivité avec AXA

Délibération :

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal, que Mr Leconte Stéphane ainsi que d'autres conseillers ont reçu la société AXA, pour obtenir des informations relatives au contrat d'assurance complémentaire santé « ma santé ».

Pour ce contrat, AXA France propose une offre promotionnelle aux habitants ayant leur résidence principale sur la commune de Nonant.

Ce contrat est destiné à la protection maladie complémentaire de tous les habitants de la commune et permettrait un tarif de groupe négocié avantageux, pour les personnes qui le désirent, en comparaison avec leur couverture mutuelle.

AXA France proposera aux habitants de Nonant un contrat d'assurance avec 3 formules ainsi que 3 modules optionnels :

- Ma santé 100 %
- Ma santé 125 %
- Ma santé 150 %

AXA proposera, sur la base de ces 3 formules, les 3 modules optionnels suivants :

- Module Hospi : meilleure prise en charge des frais d'hospitalisation et de chambre particulières
- Module Optique Dentaire : remboursements plus importants sur ces postes récurrents
- Module Confort : médecine douce, meilleure prise en charge des prothèses auditives, médicaments à vignette orange remboursés et cures thermales incluses.

AXA France s'engage à ce que les habitants de NONANT bénéficient d'une remise sur les 3 niveaux de garanties ainsi que meurs modules énoncés ci-dessus de la manière suivante :

- 25 % pour les personnes âgées de 60 ans et plus
- 25 % pour les travailleurs non-salariés, agricole ou non agricoles
- 15 % pour les autres personnes

Monsieur le maire informe le conseil que cette formule n'entraîne pas d'investissement, ni d'engagement de la collectivité avec la compagnie AXA et n'est pas une incitation de la commune à faire changer les administrés de compagnie d'assurance.

Monsieur le maire informe, également, le conseil, qu' AXA France ne demande aucune exclusivité à la commune de Nonant qui reste libre de proposer aux opérateurs de son choix une démarche équivalente ou d'une autre forme pour favoriser la couverture santé de ses administrés

Cependant Monsieur le Maire souligne que cette démarche nécessite un accord préalable du conseil municipal afin de pouvoir engager les différentes étapes de la mise en place du contrat.

AXA France demande à la commune de Nonant de mettre en disposition un local pour l'organisation de cette réunion.

Un flyer sera distribué auprès des administrés de la commune de NONANT les informant de cette offre avec un questionnaire à retourner à la mairie. Les frais de confection et de distribution seront à la charge de AXA France.

En fonction du nombre de réponse, une réunion publique sera organisée à la salle des fêtes de NONANT.

Une convention sera signée entre les deux parties.

Ouï cet exposé et considérant que cela peut être une opportunité pour les habitants de Nonant à réaliser des économies, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour, 2 voix contre (Barbara BATTU et Frédéric TOUTAIN) et 2 abstentions (Anaïs JAMES et Roger COLIAUX).

- **DONNE** son accord pour que la société AXA France propose ses contrats aux habitants de la commune de Nonant

- **AUTORISE** Monsieur le Maire a signé les documents afférents, notamment la convention, et faciliter la mise en place de cette mutuelle santé à l'échelle communale.

DCM 2022 / 34
DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N° 1

Délibération :

Le budget primitif 2022 ayant été voté le 5 avril 2022, il convient d'inscrire une Décision Modificative lorsque les crédits sont insuffisants en procédant à des ajustements.

A ce jour, il y a lieu de procéder à deux ajustements :

- En section d'investissement : Une étude de faisabilité a été menée en 2022 pour un montant de 3600€ TTC suite à une décision du 14 juin 2022 postérieurement au vote du Budget. Il y a lieu de procéder à un virement de crédit d'un montant de 3600€.
- En section de Fonctionnement : Il a été accepté la rétrocession d'une concession dans le cimetière de NONANT. Il a été accepté le remboursement d'un montant de 70.55€. Il y a lieu de procéder à un virement de crédit d'un montant de 71€.

Il est proposé au conseil municipal les virements de crédits suivants :

BUDGET COMMUNAL		SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
		Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Compte	Désignation	Dimi- nu- tion	Aug- men- ta- tion	Dimi- nu- tion	Aug- men- ta- tion	Dimi- nu- tion	Aug- men- ta- tion	Dimi- nu- tion	Aug- men- ta- tion
65548	Autres contributions	71							
673	titres annulés sur exe ant		71						
21311	Hôtel de ville					3600			
2031	Frais d'étude						3600		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la décision modificative n° 1 comme citée ci-dessus.
- **CHARGE** Mr le maire de son exécution

DCM 2022 / 35
SDEC – EFFACEMENT DES RESEAUX « LA NEUVILLE »

Présentation :

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il a été lancé une étude auprès du SDEC pour un effacement des réseaux Route de la Neuville.

Le coût prévisionnel total des travaux est de 296 384 €.

Le montant prévisionnel de la participation communale (aides du SDEC déduites) serait de 130 227€, hors subvention.

Le montant final avec une subvention du Département serait de 90 000.00€ (à charge communale).

Au vu des différentes circonstances budgétaires auxquelles doit faire face la commune (hausse des charges de gestion courante, travaux en cours, remboursement de l'effacement des réseaux en cours.....) Mr le Maire informe le conseil que, sur conseil de Mr le Trésorier, il est préférable de reporter le projet.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu du SDEC Energie une étude préliminaire pour la réalisation de l'effacement des réseaux au lieu dit « La Neuville ».

Le coût prévisionnel total des travaux est de 296 384 €.

Le montant prévisionnel de la participation communale (aides du SDEC déduites) serait de 130 227€, hors subvention.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le remboursement de l'effacement des réseaux pour le « Jardin Sergent » commence cette année pour une durée de 5 ans et pour un montant annuel de 8200€.

Au vu de la situation actuelle, Monsieur le Maire propose au conseil de reporter le projet d'effacement des réseaux au lieu dit « La Neuville ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter le projet d'effacement des réseaux au lieu dit « La Neuville »
- **CHARGE** Mr le maire d'informer le SDEC Energie.

QUESTIONS DIVERSES

- Bayeux Intercom :
 - Prochain conseil communautaire :
 - Réforme le Taxe d'Aménagement : reversement à Bayeux Intercom : Mr le Maire informe le conseil qu'il votera contre une partie de la réforme (taxe aménagement sur les zones gérées de Bayeux Intercom). Le conseil devra se prononcer ultérieurement.
 - Conseil d'école le 8 novembre 2022
 - Défense Incendie installée à la Neuville
- Urbanisme : 2 projets de lotissement en cours d'instruction.
- Divers :
 - Visite des Anglais : l'Association remercie la commune
 - Eclairage public : modification des horaires
 - Allumage 7h00
 - Extinction 20h30
 - Les Foulées Nonantaises : 3 paniers garnis offerts par la commune

Fin de la séance.